

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 30 (1901)
Heft: 6

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Valais. — Nos collègues du Valais se trouvaient réunis le 2 mai en assemblée générale à Chamoson. Assistance nombreuse, discussion très nourrie, conclusions importantes surtout en ce qui concerne la révision des statuts, banquet plein d'entrain, rien n'a manqué à cette réunion.

Voici la question qui fut traitée : 1^o Le programme de nos écoles serait-il surchargé et en quoi ? Y a-t-il lieu d'imposer des devoirs à faire et des leçons à apprendre en dehors de l'école ?

Voici les conclusions du rapport :

1^o Notre programme est conforme aux besoins de nos populations ; il n'est pas surchargé, car toutes les branches dont il prévoit l'enseignement sont pour chacun de première nécessité dans la vie pratique ; mais il est suffisamment fourni, aussi ne saurait-il être question d'y introduire de nouvelles matières sans prolonger la durée des cours.

2^o Selon nombre d'instituteurs il pourrait être modifié en ce sens que l'on devrait consacrer moins de temps à l'histoire et à la géographie, pour en faire bénéficier la religion, la langue, le calcul et surtout la couture chez les filles. Quelques leçons d'écriture pourraient aussi avantageusement être remplacées par des cours de dessin pour les garçons et d'économie domestique pour les filles.

3^o Il serait à désirer que l'on introduisît dans nos classes un livre de lecture contenant quelques notions agricoles, les principales règles d'hygiène, et un petit traité de civilité et de politesse, et que l'on mit entre les mains de nos jeunes filles un petit manuel d'économie domestique.

4^o Le maître doit au début de l'année scolaire établir sagement un plan d'étude déterminant pour chaque division la partie du programme qu'il entend parcourir durant le cours.

5^o Il doit aussi soigneusement élaborer son plan-horaire, pour ne pas décourager et ennuyer ses élèves par une distribution des leçons monotone et fatigante, ni s'exposer à négliger certaine branche au profit de telle autre.

6^o Vu la courte durée de nos cours scolaires, il est nécessaire de donner des devoirs à faire et des leçons à apprendre à domicile.

7^o Pour obtenir quelques résultats, la chose est surtout indispensable dans la plupart des cours de répétition, où les classes ne sont qu'au nombre de 2 ou 3 par semaine.

8^o Qu'il s'agisse de tâches écrites ou orales, le maître doit faire tout ce qui dépend de lui pour alléger le travail des élèves afin de ne pas courir le risque de surmener des créatures souvent frêles et délicates confiées à ses soins.

9° a) Les devoirs écrits ne doivent pas être trop long. *Peu mais bien.*

b) Ceux des jours de congé ne doivent guère dépasser en longueur ceux des autres jours. Les élèves comme le maître ont besoin de repos.

c) Ils seront pratiques, suivis, variés, et jamais au-dessus de la portée de l'enfant.

d) Les difficultés qui s'y rencontreraient seront préalablement éclaircies pour que l'élève n'éprouve pas trop de peine à accomplir sa tâche.

e) Ils seront toujours soigneusement corrigés.

10° a) Toujours avant de faire apprendre les leçons par cœur, il faut les expliquer et les mettre à la portée de l'enfant.

b) Il faut éviter de surcharger la mémoire et n'exiger le mot à mot que si la chose est de rigueur.

Glaris. — Ceux qui ont l'intention de participer au cours des travaux manuels peuvent s'inscrire jusqu'au 1^{er} juin.

Neuchâtel. — Le Chef du Département de l'Instruction publique a rendu applicables aux examens et concours les tolérances admises en France pour l'orthographe.

On nous assure que dans une prochaine conférence les Directeurs cantonaux vont étendre à toute la Suisse française l'application du décret du 26 février.

Confédération suisse. Examens des recrues. — Ont été nommés experts pour les prochains examens : *Genève*, M. Merz. — *Vaud*, M. Allet et M. Merz. — *Valais*, M. Scherf. *Neuchâtel*, M. Jomini. — *Fribourg*, M. Renk, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy. — *Jura bernois*, M. Epéron.

— Les opérations de recrutement auront lieu comme suit : *Tavel*, les 16 et 17 septembre. — *Fribourg*, les 18, 19, 20, 21, 23 septembre. — *Châtel-Saint-Denis*, le 24 septembre. — *Romont*, les 25, 26 septembre. — *Bulle*, les 27, 28, 30 sept. — *Estavayer*, les 1^{er} et 2 octobre. — *Morat*, les 3 et 4 octobre.

— Les directeurs cantonaux de l'instruction publique, dans leur réunion du 27 et 28 juillet à Fribourg 1898, avaient été nantis d'un projet relatif à la publication d'un *Atlas scolaire suisse* destiné à l'enseignement secondaire (Ecoles normales et collèges). L'exécution de ce projet qui réclamera 3 ou 4 ans est aujourd'hui assurée. La conférence des directeurs cantonaux d'instruction publique a constitué une commission de rédaction et une commission technique chargées de l'élaboration de cet atlas qui paraîtra en deux éditions, l'une allemande et l'autre française.

— Le grand atlas Siegfried commencé en 1868 s'achève en ce moment. Il comprend 591 feuilles. C'est l'un des atlas les plus remarquables qui existent. Pour le canton de Fribourg, c'est la librairie Labastrou qui en a le dépôt.

— La carte murale de la Suisse publiée par les soins de la Confédération sera prochainement distribuée gratuitement à

toutes les écoles de la Suisse. Son échelle est $\frac{1}{200000}$. On en a tiré neuf mille exemplaires. Ceux qui l'ont vue assurent qu'elle est fort belle. Elle est l'œuvre du Bureau topographique fédéral.

Fribourg. — MM. les Inspecteurs scolaires étaient réunis, le 27 mai, à Hauterive, sous la présidence de M. le Directeur de l'Instruction publique. M. le Directeur de l'Ecole normale y assistait avec M. Berset, professeur de pédagogie.

Les décisions qui y furent prises auront pour conséquence, nous assure-t-on, d'introduire définitivement, dans chacun de nos districts, la méthode de concentration dont on discute depuis 20 ans et qui semble pourtant ignorée même de ceux qui avaient mission de la faire connaître et de l'implanter.

France. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique de France, dans une session laborieuse et remplie par l'éloquence des grands chefs de l'Université, vient de modifier profondément le système des études littéraires. Il a voté une trifurcation.

Tous les élèves feront les mêmes études jusqu'à la fin de la troisième — la quatrième chez nous. Ces études comprendront les éléments du grec.

Après la troisième, les élèves seront appelés à opter entre les trois divisions suivantes :

1^o Continuer l'étude du grec et suivre ce qu'on peut appeler la section littéraire ;

2^o Se vouer à l'étude des sciences, tout en continuant l'étude du latin ;

3^o Etudier d'une façon plus spéciale les langues vivantes.

Ces trois divisions auront, dès la seconde — la cinquième chez nous — des cours communs et des cours spéciaux ; elles aboutiront, à la fin de la rhétorique, à un même baccalauréat ayant pour fond commun le latin, la littérature française, l'histoire, la géographie, avec des épreuves facultatives pour le grec, pour les sciences, pour les langues vivantes, suivant que les candidats se seront décidés pour l'une ou l'autre de ces trois branches.

Dans la pensée du Conseil supérieur, l'étude de la langue latine reste le fond commun de toutes les formes de l'enseignement classique ; mais l'étude du grec doit être rendue facultative. On estime que, sans le grec, la culture classique peut être considérée comme suffisante, sinon entière. C'est une concession faite à ceux qui veulent moderniser l'enseignement. Par contre, on refuse à l'enseignement dit moderne la prétention de passer pour classique, et l'on s'engage à l'orienter de plus en plus vers l'étude des sciences, des langues vivantes et vers les professions industrielles et commerciales. Puis, on crée dans les études classiques un nouveau type d'enseignement un enseignement moderne scientifique avec latin, ainsi que cela existe en Allemagne.

M. Gréard, vice recteur de l'Université de Paris, a poussé très fort à ces différentes réformes.